

Communiqué de presse

Montreuil, le 26 septembre 2022

Première Embauche, une offre pour les nouveaux employeurs

En septembre, l'Urssaf généralise Première Embauche une nouvelle offre pour tous les usagers qui procèdent à l'embauche de leur premier salarié. Avec ce service, l'Urssaf met à leur disposition une équipe dédiée pour les conseiller dans cette étape cruciale de leur développement et les aider dans leurs démarches administratives et déclaratives durant toute la première année suivant l'embauche.

L'Urssaf déploie aujourd'hui l'offre Première Embauche à tout le territoire après l'avoir testée dans plusieurs régions. Avec ce nouveau service, les nouveaux employeurs, qu'ils aient recours ou non à un tiers déclarant, pourront s'acclimater à leurs nouvelles obligations sociales et déclaratives (déclaration, salaires, exonérations, etc.), et ainsi limiter les risques d'erreurs et sécuriser le droit de leurs salariés.

Dans le cadre de cet accompagnement gratuit, l'Urssaf leur permet de bénéficier :

- d'une assistance dans toutes leurs démarches en ligne (obtention d'une attestation, déclaration sociale nominative...);
- d'un suivi préventif de leur compte en cas d'anomalie détectée sur leurs déclarations et paiements;
- d'un appui dans leurs nouvelles responsabilités d'employeur sur la réglementation applicable et notamment de visites-conseils en entreprise sur des points de réglementation précis;
- d'un contact personnalisé et de canaux de communication dédiés pour une prise en charge rapide de leurs demandes et questions.

Les employeurs concernés seront contactés par l'Urssaf pour une présentation de ce nouveau service.

Avec Première Embauche, l'Urssaf consolide sa position de partenaire des entreprises qui se développent. Elle donne à tous les moyens de comprendre les cotisations et leurs démarches pour leur permettre de se consacrer sereinement à leur activité économique.

Contact presse : contact.presse@acoss.fr

L'Urssaf, en quelques mots

Accompagner les employeurs et entrepreneurs dans le cadre d'une relation de service simple et personnalisée pour assurer la collecte des cotisations avec efficacité et équité, en tant que recouvreur social performant (0,35 % de frais de gestion), tels sont les enjeux majeurs des Urssaf. Sa raison d'être au sein de la Sécurité sociale : financer le modèle social français, avec 595,5 milliards d'euros encaissés auprès de 10,68 millions d'usagers. Sa mission sociale : garantir aux travailleurs le bénéfice d'une protection sociale (couverture santé, retraites, prestations familiales) liée à l'exercice de l'emploi dans un cadre légal. Sa mission économique : faciliter les démarches des entrepreneurs et garantir le respect des règles sociales indispensables à une concurrence équitable.